

Québec, le 22 octobre 2026

Monsieur Mathieu Farley
Président
Samonix
Mathieu.farley@samonix.ca

**Objet : Projet d'implantation d'une ferme aquacole terrestre en recirculation
intensive dans la MRC de Pontiac par Samonix – Questions
complémentaires – DQ6**

Monsieur,

En référence au dossier présentement à l'étude, la commission chargée de l'examen du projet précité désire obtenir des renseignements complémentaires.

Veuillez trouver, annexées à la présente, des questions dont nous souhaitons grandement recevoir les réponses d'ici le **27 octobre 17h** prochain compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour ses travaux.

Afin de faciliter le suivi et le repérage de l'information, bien vouloir reprendre le libellé de chaque question avant d'y ajouter votre réponse.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Kim Maloney
Coordonnatrice du secrétariat de la commission

p. j.

Projet d'implantation d'une ferme aquacole terrestre en recirculation intensive dans la MRC de Pontiac par Samonix – Questions complémentaires – DQ6

1. Vous calculez un taux de recirculation de 91 % pour le module RAS 2 consacré à l'élevage des tacons (DQ2.1, p. 4). Veuillez préciser ce que comprend le volume d'eau de 10 632 m³ associé au système de traitement. Ce système est-il exclusivement consacré au module RAS 2 ou dessert-il également d'autres modules de la ferme aquacole?
2. À la page 2 document [A Guide to Recirculation Aquaculture](#), publié en 2022 par la Food and Agriculture Organization of the United Nations (FAO) et Eurofish International Organisation, le taux de recirculation d'un système RAS est défini selon la formule suivante :
$$\text{Taux de recirculation} = [\text{Débit d'eau recirculée} / (\text{Débit d'eau recirculée} + \text{Débit d'apport d'eau neuve})] \times 100$$
 - a. Le taux de recirculation de 91 % annoncé pour le module RAS 2 a-t-il été calculé selon cette formule? Le cas échéant, veuillez détailler ce calcul.
 - b. Dans la négative, veuillez fournir la formule utilisée et justifier son choix.
 - c. Quel débit d'eau serait retourné du système de traitement vers les bassins d'élevage des tacons?
3. Vous indiquez qu'il est possible d'appliquer aux RAS 1 et 2 « les mêmes traitements d'eau qui se trouve dans le RAS 3, 4 et 5 et d'arriver à la même recirculation de 99 % », mais qu'il « est important de considérer que les jeunes poissons sont plus délicats » (DQ2.1, p. 2).
 - a. Quels risques précis de biosécurité empêcheraient d'augmenter le taux de recirculation du module RAS 2 consacré à l'élevage des tacons de 91 % à 99 %? Sur quelles données scientifiques ou techniques vous appuyez-vous pour le démontrer?
 - b. Quels traitements faudrait-il ajouter au RAS 2 pour qu'ils soient semblables à ceux des RAS 3, 4 et 5?
 - c. Si le taux de recirculation du RAS 2 était élevé à 99 %, quel serait l'effet sur la réduction du débit d'eau de 1 100 m³ entrant dans ce module? Quel serait l'effet sur l'ensemble du système de traitement des eaux usées, notamment sur la concentration des chlorures visée à l'effluent de 594 mg/l.
4. Vous considérez que les volumes d'eau des RAS 1 et 2 sont faibles comparativement au projet global, ce qui justifie de recirculer légèrement moins (DQ2.1, p. 2). Veuillez justifier cette affirmation étant donné que le débit d'eau de 1 190 m³ sortant de ces modules représente 48 % du prélèvement journalier dans la rivière des Outaouais de 2 300 m³.